COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rivière-du-Loup annonce la levée de l'interdiction d'accès aux parcs de la Pointe et du Campus-et-de-la-Cité

Rivière-du-Loup, le 24 avril 2020 – La Ville de Rivière-du-Loup annonce que l'accès aux parcs de la Pointe et du Campus-et-de-la-Cité sera toléré pour les randonneurs à partir d'aujourd'hui. Cette décision ne concerne toutefois pas les autres parcs de la Ville, notamment le parc des Chutes, qui demeure en partie impraticable à cette période de l'année, ni les parcs de quartier.

Il ne s'agit pas d'une ouverture officielle, puisque les travaux de nettoyage printaniers ne peuvent être faits à cette date, mais plutôt d'une levée de l'interdiction des accès, en vigueur depuis le 23 mars dernier, pour ces deux parcs très populaires. Ainsi, si les conditions météorologiques le permettent, ceux et celles qui le désirent pourront y pratiquer certaines activités telles que la marche, le jogging ou le vélo là où il est habituellement permis de le faire. Toutefois, la nécessité de respecter les règles de distanciation sociale et d'éviter les rassemblements demeure en vigueur.

« Avec l'arrivée du printemps et des températures plus clémentes, il est temps de redonner à nos citoyens l'accès à certains circuits piétonniers balisés, explique la mairesse, M^{me} Sylvie Vignet. Après cinq semaines de confinement général, nous sommes en mesure de constater que les consignes du gouvernement ont été suivies à la lettre par les gens du Bas-Saint-Laurent. Cet effort collectif a porté fruit; il faut maintenant redonner de l'espoir à la population et lui permettre de se réapproprier nos plus beaux espaces extérieurs. »

Habituellement, la Ville de Rivière-du-Loup procède à l'ouverture officielle de ses parcs et espaces verts durant le mois de mai, soit lorsque les conditions lui permettent de procéder au nettoyage des sentiers avec la machinerie. À ce jour, il est impossible pour les équipes d'entretien de procéder à cette opération, notamment à cause de la fonte des neiges qui occasionne un trop-plein d'eau sur les terrains que la machinerie pourrait endommager. Il se peut donc que du

gravier soit toujours présent sur les sentiers ou encore que de la neige ou des branches, vestiges de l'hiver, s'y trouvent encore. Il faudra attendre quelques semaines avant que les parcs retrouvent leur allure estivale.

Rappelons que la décision d'interdire tout accès aux parcs et espaces verts de Rivière-du-Loup avait été prise afin de limiter la contamination potentielle à la COVID-19 en évitant les possibilités de rassemblements dans les espaces publics et la transmission communautaire du virus.

Pour consulter l'ensemble des mesures prises par la Ville de Rivière-du-Loup pour protéger la population dans le cadre de la pandémie de COVID-19, rendez-vous à www.villeRDL.ca/coronavirus.

- 30 -

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706